

Gouvernement du Québec

## Décret 918-2012, 20 septembre 2012

CONCERNANT la nomination de monsieur Yves Ouellet comme secrétaire du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE monsieur Yves Ouellet, sous-ministre du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, administrateur d'État I, soit nommé secrétaire du Conseil du trésor, au même classement et au traitement annuel de 220 306 \$ à compter des présentes;

QUE le traitement annuel de monsieur Yves Ouellet soit majoré d'un pourcentage égal à celui applicable aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein aux mêmes dates et que son boni au rendement puisse atteindre 10 % de son traitement annuel;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à monsieur Yves Ouellet comme sous-ministre du niveau 4.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

58333

Gouvernement du Québec

## Décret 919-2012, 20 septembre 2012

CONCERNANT la nomination de monsieur Patrick Déry comme sous-ministre aux Ressources naturelles

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE monsieur Patrick Déry, surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution, Autorité des marchés financiers, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre aux Ressources naturelles, administrateur d'État I, au traitement annuel de 200 278 \$ à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement

par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Patrick Déry comme sous-ministre du niveau 4.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

58334

Gouvernement du Québec

## Décret 920-2012, 20 septembre 2012

CONCERNANT monsieur Jacques Cotton, sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE les deuxième et troisième alinéas du paragraphe 3.1 du contrat d'engagement annexé au décret numéro 44-2009 du 28 janvier 2009, modifié par le décret numéro 461-2012 du 9 mai 2012, soient remplacés par les suivants :

« À compter du 20 septembre 2012, monsieur Cotton reçoit un traitement annuel de 220 306 \$.

Ce traitement annuel sera majoré d'un pourcentage égal à celui applicable aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, aux mêmes dates et le boni au rendement de monsieur Cotton pourra atteindre 10 % de son traitement annuel. ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

58335

Gouvernement du Québec

## Décret 921-2012, 20 septembre 2012

CONCERNANT la nomination de monsieur Gino Francoeur comme secrétaire de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1119-2011 du 9 novembre 2011, le gouvernement a constitué la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q., c. C-37) prévoit qu'il est loisible au gouvernement de nommer un secrétaire de la commission;

ATTENDU QUE l'article 4 de cette loi prévoit notamment que la rémunération du secrétaire doit être fixée par le gouvernement;

ATTENDU QUE le troisième alinéa de l'article 1 des Règles sur les modalités de gestion administrative, financière et d'engagement de personnel des commissions d'enquête instituées en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête (R.R.Q., 1981, c. C-37, r. 1) prévoit que le gouvernement désigne un fonctionnaire responsable de l'administration générale de la commission;

ATTENDU QUE madame Lucie Latulippe a été nommée secrétaire de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et désignée responsable de l'administration générale de cette commission par le décret numéro 1162-2011 du 23 novembre 2011, qu'elle exerce son droit de retour dans la fonction publique et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la première ministre :

QUE monsieur Gino Francoeur, chef du Service de l'administration Centre-Est, Sûreté du Québec, soit nommé secrétaire de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction à compter des présentes;

QUE monsieur Gino Francoeur soit également désigné responsable de l'administration générale de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction;

QU'à titre de secrétaire et responsable de l'administration générale de cette commission d'enquête, monsieur Gino Francoeur continue de recevoir sa rémunération comme cadre de la fonction publique et qu'il reçoive une rémunération additionnelle correspondant à 15 % de son traitement.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

58336

Gouvernement du Québec

## Décret 922-2012, 21 septembre 2012

CONCERNANT la région de la Mauricie et la région du Centre-du-Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE soit confiée à monsieur Yves-François Blanchet, député de Johnson et whip en chef du parti du gouvernement, la responsabilité de la région de la Mauricie et de la région du Centre-du-Québec.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

58337

Gouvernement du Québec

## Décret 923-2012, 21 septembre 2012

CONCERNANT le Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation de la première ministre :

QUE, conformément à l'article 68 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil du trésor se compose des ministres suivants :

- Monsieur Stéphane Bédard;
- Madame Nicole Léger;
- Monsieur Bernard Drainville;
- Monsieur Alexandre Cloutier;
- Monsieur Stéphane Bergeron;

QUE, conformément à cet article, monsieur Stéphane Bédard soit désigné président du Conseil du trésor;

QUE, conformément à cet article, madame Nicole Léger soit désignée vice-présidente du Conseil du trésor et chargée de présider les séances en cas d'absence ou d'empêchement du président;

QUE, conformément à cet article, les autres ministres soient désignés substitués aux membres du Conseil;

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les pouvoirs, devoirs et attributions de la vice-présidente du Conseil du trésor, en cas d'absence de celle-ci, soient conférés temporairement à monsieur Bernard Drainville, membre du Conseil exécutif;

QUE le présent décret remplace le décret n° 489-2012 du 16 mai 2012.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

58338